



HAL
open science

Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins

Emilie Droeven, Catherine Dubois, Claude Feltz

► **To cite this version:**

Emilie Droeven, Catherine Dubois, Claude Feltz. Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins. Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, 2007, 84-85, pp.215-244. hal-01201155

HAL Id: hal-01201155

<https://hal.science/hal-01201155>

Submitted on 17 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paysages patrimoniaux
en Wallonie (Belgique),
analyse par approche
des paysages témoins

Emilie DROEVEN
Catherine DUBOIS
Claude FELTZ

Heritage landscapes in Wallonia (Belgium): The witness landscape approach

Summary – In 2000, the Walloon Region (Belgium) has initiated a research program at the Standing Conference on Territorial Development (CPDT) in order to address the European Landscape Convention requirements. The research concentrated at first on the identification and the typology of Walloon macro-landscapes at a regional scale. Then the research focussed on the landscapes characterisation at a scale of 1/20 000 and their patrimonial qualification. The paper traces the research progress (definition of the concepts of landscape and patrimonial landscape, the adopted procedure) and presents the elaborated method to appreciate the landscapes scientific values, called the method of the “witness landscape”. It also presents the difficulties met during its application on the field. The method is iterative and combines the observation on the field, the review of both historic and present cartographies, the interpretation of aerial photographs and the mobilisation of the available bibliography. Reading, analysing, understanding and documenting the landscape in order to highlight the meaningful landscapes' configurations and components, such was one of the research team contributions to the landscape management.

Key-words: witness landscape, Wallonia, heritage landscape, methodology

Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins

Résumé – Dès 2000, pour répondre aux exigences de la convention européenne du Paysage, la Région wallonne a lancé un programme de recherche au sein de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT). Les travaux se sont concentrés sur l'identification des macro-paysages wallons, puis sur leur caractérisation et leur qualification patrimoniale. L'article retrace le cheminement de cette recherche (définition des concepts de paysage et de paysage patrimonial, démarche adoptée) et présente la méthode d'appréciation des valeurs scientifiques des paysages, méthode dite « des paysages témoins », ainsi que les limites de son application. Lire, déchiffrer, comprendre et documenter le paysage pour mettre en lumière des composantes et configurations paysagères porteuses d'information et de signification, telle a été l'une des contributions de l'équipe CPDT à la connaissance des paysages en vue de leur gestion informée.

Mots-clés : paysage témoin, Wallonie, paysage patrimonial, méthodologie

* Conférence permanente du Développement territorial, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), laboratoire d'étude en planification urbaine et rurale, 2 passage des Déportés, B-5030 Gembloux (Belgique)
e-mail : droeven.e@fsagx.ac.be

** Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, laboratoire d'aménagement du territoire, 2 passage des Déportés, B-5030 Gembloux (Belgique)
e-mail : dubois.c@fsagx.ac.be
feltz.c@fsagx.ac.be

ADOPTÉE à Florence en 2000, la Convention européenne du Paysage promeut la protection, la gestion et l'aménagement de tous les paysages européens afin de conserver ou d'améliorer leur qualité. Elle prône une gestion différenciée des paysages, articulant des interventions allant de la plus stricte conservation à la véritable création en passant par la protection, la gestion et l'aménagement (Conseil de l'Europe, 2000a ; 2000b). Répondant à l'intérêt croissant de la population pour le paysage, la convention met à l'agenda politique la gestion durable des paysages et pose en amont la question de leur identification et de leur description. Il importe en effet que les mesures et politiques adoptées se fondent sur une connaissance objective des paysages, de leurs spécificités mais aussi de leurs valeurs. Ces attentes sociétales renvoient donc aux scientifiques la question de l'objectivation de la qualification des paysages, c'est-à-dire de l'appréciation de leurs qualités.

Pour répondre à ces enjeux, dès 2000, la Région wallonne (Belgique) a confié à la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT)¹ une mission de caractérisation et d'évaluation des valeurs des paysages de Wallonie. La première étape de cette mission a consisté en un travail préalable d'identification de l'ensemble des macro-paysages de Wallonie. Ainsi, 79 « territoires paysagers » ont été délimités, à l'échelle du 1/50 000, sur base des formes principales et secondaires du relief ainsi que de son modelé, de l'occupation du sol et du mode de groupement de l'habitat (Feltz *et al.*, 2004). Vint en seconde étape, la question de l'évaluation des paysages, formulée en termes d'identification des paysages patrimoniaux wallons. C'est dans cette perspective qu'a été développée une méthode d'appréciation des valeurs des paysages, construite autour de trois champs : affectif, esthétique et scientifique.

Le présent article rend compte des résultats de cette recherche. À partir de la définition des concepts de **paysage** et de **paysage patrimonial**, il décrit la méthode d'appréciation des valeurs scientifiques des paysages, mise en œuvre à cet effet – méthode dite « des paysages témoins » – et opère un retour critique sur son expérimentation.

Le concept de paysage adopté

Le paysage selon la Convention de Florence

La recherche devant s'inscrire dans la mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage, l'équipe de recherche s'est logiquement appuyée sur la définition

¹ Créée en 1998 par le Gouvernement wallon, la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) rassemble les trois grandes académies universitaires francophones de Wallonie (UCL, ULB, ULg) et des représentants de la plupart des départements ministériels de la Région wallonne, autour de recherches pluridisciplinaires portant sur des thèmes transversaux liés au développement territorial. L'ensemble des informations (mission, composition des équipes, thèmes de recherche et rapports...) relatives à la CPDT sont disponibles en ligne sur <http://cpdt.wallonie.be>. La recherche sur les paysages patrimoniaux a été menée par E. Droeven, M. Kummert (agronomes en aménagement du territoire, FUSAGx-LEPUR) et S. Quériat (historienne, ULB-GUIDe), équipe renforcée par C. Delaunoy (agronome en aménagement du territoire, FUSAGx-LEPUR) et A. Doguet (géographe, FUSAGx-LEPUR), dans le cadre du thème 4 « Gestion territoriale de l'environnement » de la CPDT, placés sous la direction scientifique de C. Billen (historienne, ULB-GUIDe), de C. Feltz (urbaniste-aménageur, FUSAGx-LEPUR) et de M.-F. Godart (écologue, ULB-GUIDe).

proposée à l'article 1^{er} de cette convention : « *le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (Conseil de l'Europe, 2000a).

Cette définition institutionnelle a été retenue dans la mesure où elle paraissait également pertinente d'un point de vue scientifique. En accord avec la littérature scientifique de ce tournant de siècle (Berque, 1994 ; Luginbühl *et al.*, 1994 ; Antrop, 1997 ; Fairclough, 2003), elle conjugue en effet les deux statuts théoriques du paysage. D'une part, elle considère le paysage comme une structure matérielle du territoire que l'on peut caractériser par ses composantes et ses configurations (relief, hydrographie, occupation du sol, habitat, parcellaire, chemins et voiries...) et dont l'aspect et le caractère résultent de l'interaction entre les dynamiques naturelles et les activités anthropiques. D'autre part, elle envisage le paysage comme une image perçue du territoire, offerte aux regards des habitants et visiteurs.

Le rapport explicatif de la convention (Conseil de l'Europe, 2000b) précise en outre que le paysage forme un tout, dont les éléments naturels et culturels sont à considérer simultanément.

Cependant, au-delà de la définition de la convention, le concept de paysage nécessite selon nous d'être précisé sur divers points.

Les composantes du paysage

Les composantes matérielles du paysage sont soit d'origine naturelle, soit d'origine anthropique.

Les composantes naturelles relèvent du milieu physique (formes de relief, structures géomorphologiques particulières, affleurements rocheux...) qui constitue le socle du paysage et des structures végétales « spontanées », c'est-à-dire non implantées par l'homme, qui habillent ce substrat.

Les composantes anthropiques relèvent de la « culture matérielle » de la société. Elles recouvrent tous les éléments et structures générés par l'homme pour répondre à ses besoins : se loger, produire et transformer les matières premières, se déplacer, se défendre, se divertir... Il s'agit donc du bâti, des villages et des villes, des labours, des prairies et des boisements, des carrières, des bâtiments et des installations d'activité économique, des infrastructures de communication, des anciens éléments de fortification... qui s'intègrent sur un territoire selon divers modes d'organisation spatiale, perceptibles à travers la trame parcellaire.

La nature du paysage

La nature du paysage est avant tout visuelle : le paysage est l'image visible du territoire et ne se réduit donc pas à sa seule structure matérielle.

Comme l'exprime Roger Brunet (1995), le paysage est très précisément et tout simplement « ce qui se voit », car « ce qui se voit » existe indépendamment de nous – appartenant au monde matériel, il peut, en théorie, être susceptible d'une analyse scientifique objective de la part des chercheurs – et « ce qui se voit » est perçu différemment par les hommes qui opèrent dans le paysage des sélections et des

jugements de valeur. Cette position rejoint celle de Jean-Claude Wieber (1995) qui conçoit également le « paysage visible » comme « *le lieu {...} où les objets produits par les mécanismes naturels et/ou l'action des sociétés humaines sont agencés en images perceptibles, offertes à la vue, même si personne ne les regarde ou ne les voit* ».

Interface visuelle entre le territoire et les hommes, le paysage est donc, d'une part, produit par les dynamiques naturelles et les pratiques humaines qui donnent forme au territoire et, d'autre part, perçu par les hommes qui y vivent ou le fréquentent.

L'échelle du paysage

S'il est communément admis que le paysage se perçoit du sol, il est en revanche souvent abordé selon des échelles spatiales très diverses.

Pour nous, il n'y a qu'une échelle offrant une vue véritablement paysagère, c'est-à-dire une vue d'ensemble du territoire, qui estompe les détails mais révèle tant une organisation globale que des éléments remarquables. S'étendant de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres, le champ de cette vision proprement paysagère nécessite des dégagements visuels.

À échelle plus fine, la vision appréhende des détails : le monument, le champ, la haie, l'arbre, la maison sont des éléments perçus séparément, sans cohérence et sans vue d'ensemble (Rougerie et Beroutchachvili, 1991 ; Pinchemel et Pinchemel, 1992). Cette échelle est, selon nous, celle du site et non celle du paysage. Si le paysage est parfois abordé à échelle si fine – surtout dans le cas des études d'intérieurs de villes et de villages –, l'approche de la CPDT n'a pas suivi cette option.

À échelle plus large, les plans lointains prédominent dans le champ de vision. L'image devient floue, uniformisée par l'affadissement des teintes et par l'aplatissement d'ensemble (Rougerie et Beroutchachvili, 1991). La perception de la « simultanéité de présences » qui caractérise le paysage n'est plus possible (Pinchemel et Pinchemel, 1992).

Nous situant donc à l'échelle intermédiaire du paysage, nous avons défini l'« unité paysagère » comme la plus petite unité élémentaire possible de paysage, en deçà de laquelle on parle de site paysager plutôt que de paysage. Dans ce travail, l'unité paysagère est définie comme une « portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels » (ligne de crête, lisière forestière, front bâti...) (Feltz *et al.*, 2004). La délimitation des unités paysagères s'effectue donc de manière strictement visuelle, à l'échelle cartographique du 1/20 000 pour garantir une précision suffisante².

² L'unité paysagère – élémentaire et visuelle – définie par la CPDT n'a donc pas la même signification que l'unité paysagère définie dans Luginbühl *et al.* (1994), laquelle correspond à des « paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères ».

L'objectivation des valeurs du paysage : vers une triple démarche d'inventaire des paysages patrimoniaux en Wallonie

L'article 1^{er} de la convention de Florence énonce que la **protection des paysages** se justifie par leur valeur patrimoniale (Conseil de l'Europe, 2000a), sans donner cependant de directive pour apprécier cette valeur. La recherche méthodologique a donc dû s'attacher dans un premier temps à la construction de cette valeur patrimoniale.

La patrimonialisation d'un bien est en effet issue de la reconnaissance institutionnelle de la valeur que la société lui attribue et de la volonté conjointe de transmettre ce bien aux générations futures. Cette valeur est fonction des regards portés sur le paysage par la société. Ces regards étant multiples, cette valeur est également plurielle.

L'équipe devait donc également catégoriser cette pluralité de regards et de valeurs.

Les regards sur le paysage

Le paysage est soumis à divers regards. Scientifiques, artistes et populations posent des regards totalement différents sur le paysage. En même temps, au sein de chaque discipline, de chaque courant artistique et de chaque groupe socioculturel, des différences de sensibilité engendrent une diversité de perceptions du paysage.

Face à cette diversité, Raphaël Larrère (2004) propose de différencier les regards portés sur le paysage en trois types : « formé », « informé » et « initié », qui ne s'excluent pas et peuvent interagir chez un même observateur (Dubois *et al.*, 2006).

Le **regard formé**, qui correspond à l'appréhension esthétique du paysage, est fonction des références culturelles de l'observateur. Raphaël Larrère (2004) précise que le regard formé n'est pas réservé à une population cultivée, car tous les milieux sociaux se sont formé le regard au contact des cartes postales, des manuels scolaires, des médias, etc. La différence, selon lui, est que le milieu populaire éprouve plus de difficultés à en parler.

Le **regard informé** – ou scientifique – dépend de la discipline scientifique de l'observateur. Géographes, historiens, écologues, agronomes ou économistes, sociologues, ethnologues... peuvent apporter leur part de lecture du paysage en fonction de leur propre champ de questionnement du territoire.

Le **regard initié** correspond au regard « intime » porté par le familier du lieu. Ce regard initié appréhende le paysage comme cadre de vie journalier selon un sentiment d'attachement ou, au contraire, de répulsion (Dubois *et al.*, 2006).

Si elle rend complexe la compréhension des représentations du paysage et des enjeux dont il est l'objet, la reconnaissance de cette diversité de regards confère toutefois au concept de paysage sa richesse et son potentiel fédérateur (Dubois *et al.*, 2006).

La catégorisation des valeurs paysagères en trois champs

À chacun des regards mentionnés précédemment correspond un mode de lecture paysagère : la **lecture esthétique** pour le regard formé, la **lecture scientifique** pour le regard informé et la **lecture affective ou familière** pour le regard initié (Dubois *et al.*, 2006). Cette distinction converge avec l'approche d'Yves Luginbühl (1995) selon laquelle la société ne produit pas un modèle unique de lecture du paysage : à côté des modèles esthétique et identitaire, il y a également les modèles scientifiques (géographique, écologique...).

L'explicitation de ces trois regards permet de fonder des démarches scientifiques d'objectivation de la valeur des paysages selon chacune de ces trois lectures et, partant, de construire trois champs d'appréciation de cette valeur.

Le regard formé renvoie au **champ de l'esthétique** et sollicite chez le sujet l'appréciation culturelle de la beauté du paysage.

Le regard informé renvoie au **champ de la connaissance scientifique**, c'est-à-dire aux divers savoirs disciplinaires que les paysages peuvent mobiliser. Il évalue l'intérêt scientifique des informations que porte un paysage.

Le regard initié renvoie au **champ de l'attachement** des populations. Cette perception affective du paysage mobilise le vécu individuel et donc l'émotion agréable ou désagréable associée à tel ou tel lieu.

La prise en compte et l'objectivation de ces trois regards s'avèrent, selon nous, essentielles pour élaborer et mener une gestion paysagère respectueuse des différentes valeurs et attentes sociétales.

La triple démarche d'inventaire des paysages patrimoniaux

L'inventaire des paysages patrimoniaux de Wallonie s'articule autour d'une triple démarche de qualification patrimoniale des paysages, ancrée sur les trois champs de valeurs déjà mentionnés.

Dans chacun des champs, nous considérons possible d'objectiver la valeur d'un paysage. Attention cependant, si la valeur dans chacun des champs est objectivable, c'est aux institutions de la société qu'il incombe de pondérer et d'arbitrer les rapports de valeur entre les trois champs, travail « démocratique » s'il en est.

Dans le champ de l'affectif : l'approche des « paysages familiers » de l'ADESA

L'objectivation de la valeur d'attachement ne peut s'approcher que par l'enquête de perception et de vécu des populations concernées.

En Wallonie, l'Administration régionale a confié, au début des années 1990, à l'association Action de défense de l'environnement de la Vallée de la Senne et de ses affluents (ADESA), la mission d'élaborer une méthode d'inventaire des **périmètres**

d'intérêt paysager et des points de vue remarquables dans la perspective de la révision globale des plans de secteur³.

Le cahier des charges exigeait de nombreux contacts avec la population « *afin que la méthode reflète le plus précisément possible la sensibilité des citoyens et les réalités du territoire* » (Région wallonne – ADESA, 1992). L'ADESA avait ainsi mission d'organiser l'évaluation de la qualité des paysages par des groupes de bénévoles locaux. Cette approche peut être considérée comme une méthode de qualification participative des paysages ayant largement impliqué les mouvements associatifs. Aussi, bien que l'ADESA ait adopté une entrée visuelle et esthétique – tant par ses critères de qualification que par le vocabulaire utilisé dans les commentaires (« longueur de vue », « plans successifs », « dimension verticale »... et « variété », « harmonie », « beauté »...) – notre analyse a montré que l'approche de l'ADESA devait, selon les champs de valeur développés plus haut, être positionnée davantage dans le champ de l'attachement que de l'esthétique (Droeven, 2006).

Dans la pratique, en effet, le fait de solliciter la collaboration d'acteurs individuels ou associatifs locaux, familiers des lieux, conduit à privilégier le regard initié ou affectif. Ainsi, la méthode de qualification des paysages de l'ADESA identifie des paysages ou des vues appréciés par la population locale, majoritairement des paysages ou sites « de proximité » – au sens où l'entendent Gérald Domon *et al.* (2000). Pour ces auteurs, les paysages de proximité sont ceux dont l'intérêt est étroitement lié aux espaces de la quotidienneté et qui traduisent une certaine familiarité avec le milieu de vie, un lieu de travail, un territoire d'enfance, un espace de villégiature, etc. Liés aux espaces d'usage, ces paysages sous-entendent une pratique concrète et quotidienne de l'espace terrestre.

Dans le champ de l'esthétique : l'approche des « paysages liés à la représentation »

Pour objectiver le champ de valeur esthétique, l'équipe de recherche de la CPDT a développé une approche basée sur le concept d'« artialisation » d'Alain Roger (1997). Cette approche dite des paysages « liés à la représentation » a construit son objectivation sur l'inventaire et la cartographie, à l'échelle de la région, des paysages mis en évidence par le milieu artistique (peinture, photographie d'art) et diffusés par les guides de voyage en raison de leur valeur esthétique. Concomitamment, cette analyse a permis une meilleure compréhension des référents culturels liés à ces paysages.

Les résultats obtenus montrent l'attrait suscité au cours des deux derniers siècles par les paysages de rivière et, plus particulièrement, ceux des vallées profondes (la

³ Les plans de secteur sont nos plans d'affectations réglementaires du sol (comme les POS ou PLU, en France) couvrant, à l'échelle sous-régionale (arrondissement), l'entièreté du territoire de la région wallonne. En surimpression aux différentes zones d'affectation, le plan de secteur comporte des périmètres tels que le périmètre d'intérêt paysager qui « vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage » (art. 452/22, §1 du CWATUP) ou le périmètre de point de vue remarquable qui vise « au maintien de vues exceptionnelles sur un paysage bâti ou non bâti » (art. 452/20, §1 du CWATUP).

Meuse, la Semois, la Vesdre, la Lesse, l'Ourthe, l'Amblève), par les paysages industriels (bassins industriels du Borinage, de Charleroi et de Liège), par certains paysages urbains (Liège, Namur...) et de nature (Hautes-Fagnes) (GUIDE-LEPUR, 2005 ; Quériat, 2006).

Dans le champ du scientifique : l'approche des « paysages témoins »

Dans le champ de valeur scientifique, l'appréciation du paysage passe par l'inventaire de ses qualités de signification selon les diverses disciplines scientifiques.

L'approche des paysages témoins développée par l'équipe de la CPDT privilégie l'histoire documentée des paysages, naturelle ou anthropique, et la lecture des marques laissées par la superposition des différents modes d'occupation et d'aménagement de l'espace.

Cette démarche se fonde sur le repérage de composantes et configurations paysagères qui portent et donnent à voir dans le paysage une information scientifique de grand intérêt. Les paysages témoins sont donc porteurs de significations ne relevant *a priori* ni de l'attachement identitaire, ni de l'esthétique, mais du document scientifique.

La démarche d'inventaire des paysages témoins de Wallonie : méthode opérationnelle d'objectivation et d'appréciation de la valeur scientifique d'un paysage

La méthode d'inventaire des paysages témoins a été développée par la CPDT dans la perspective d'une qualification patrimoniale scientifique des paysages. Elle visait à proposer à l'Administration régionale une liste de paysages considérés par le monde scientifique comme dignes d'être patrimonialisés en raison de leur grande valeur de témoin d'une organisation naturelle ou anthropique du territoire et de son évolution passée ou actuelle.

Cette méthode combine, au sein d'une démarche itérative, l'étude de la cartographie historique et contemporaine, l'interprétation de photographies aériennes, la mobilisation de la bibliographie disponible et l'observation méthodique de terrain.

L'inventaire des paysages témoins a été entamé par territoire paysager, en référence à la carte des territoires paysagers de Feltz *et al.* (2004), soit un espace variant de 1 500 à 170 000 ha à l'échelle du 1/20 000. Cette échelle constitue le compromis efficace entre l'échelle du 1/10 000, trop grande pour appréhender les unités paysagères élémentaires dans leur globalité, et celle du 1/50 000, trop peu précise pour l'identification des composantes et configurations porteuses de significations.

La méthode d'inventaire des paysages témoins

La méthode d'inventaire des paysages témoins comprend deux grandes phases : la phase d'information du paysage et la phase de sélection des paysages témoins. Celles-

ci sont précédées par une première prise de contact avec le territoire paysager concerné pour en avoir une visualisation générale et se donner des repères.

La phase d'information du paysage

La phase d'information du paysage vise à construire la base informative d'interprétation des significations portées par le paysage.

Cette première phase se déroule en quatre étapes :

– La **première** conduit à constituer une base documentaire regroupant bibliographie, cartographie actuelle (cartes topographiques de l'IGN, à l'échelle du 1/20 000) et ancienne, et photographies aériennes relatives au territoire à analyser.

On dépouille les revues locales comme les monographies régionales ou encore les mémoires et thèses universitaires. On rassemble les cartes du Cabinet des Pays-Bas autrichiens, levées entre 1771 et 1778, sous la direction de l'ingénieur-géomètre, le Comte de Ferraris, et disponibles pour la quasi-totalité du territoire belge à l'échelle du 1/11 520. Ponctuellement, d'autres cartes anciennes sont également utilisées, comme la carte de Cassini de Thury (1760-1789) pour les zones frontalières non couvertes par la carte de Ferraris, la carte de la Belgique de Philippe Vandermaelen (1846-1854) au 1/20 000, la carte du « Dépôt de la Guerre » (ancêtre de l'Institut cartographique militaire) (~1865) au 1/20 000 et la carte de l'Institut géographique militaire (puis national) de l'Après-guerre (1952-1953) au 1/25 000 avec ses mises à jour.

La base documentaire est également alimentée par un jeu de données géographiques thématiques numériques (modèle numérique de terrain, réseau hydrographique, occupation du sol, chemins et voiries...), rassemblées au sein d'un système d'information géographique.

– La **seconde étape** est l'analyse de cette base documentaire.

De la bibliographie, on retient l'information relative à des spécificités morphologiques susceptibles d'être visibles dans le paysage concerné. La recherche s'effectue par toponyme ou toute autre référence géographique.

Les cartes anciennes et actuelles font l'objet d'une comparaison, d'une part, pour y repérer des éléments, des structures, des zones qui n'ont pas ou peu évolué, et, d'autre part, pour appréhender les processus d'évolution du territoire – séculaires ou plus récents.

On recourt également aux photographies aériennes, mode de représentation du territoire supportant des lectures plus variées que la cartographie, qui permettent entre autres d'analyser les formes et textures des éléments constitutifs du paysage, de repérer la manière dont s'agencent bâtiments, routes, bois, haies, bosquets, terres de cultures ou prairies...

Le collationnement et le croisement d'informations – brutes ou interprétées – que permet cette analyse documentaire conduit à de premières hypothèses quant aux spécificités morphologiques du territoire paysager étudié.

– En **troisième étape**, un travail de visualisation et de décryptage visuel du paysage sur le terrain vise, d'une part, à repérer comment les informations issues de l'analyse documentaire se matérialisent dans la dimension verticale et s'expriment dans le paysage et, d'autre part, à se laisser interpeller par de nouvelles composantes

et configurations paysagères – non identifiées *a priori* par l'analyse documentaire – susceptibles d'apporter un surcroît de signification.

Le parcours de terrain est également l'occasion d'un enregistrement photographique des éléments signifiants et interpellants du paysage. Les photographies sont géoréférencées et archivées dans une base de données comportant notamment des informations sur la date et l'heure de prise de vue, les coordonnées du point de prise de vue, son gisement...

– **La quatrième étape** consiste en un retour au travail documentaire pour informer les nouvelles composantes et configurations paysagères repérées lors du parcours de terrain.

Cette phase d'information fait donc appel à une démarche itérative, impliquant une série d'allers et retours entre les recherches et analyses documentaires et l'observation de terrain. Elle ne se limite pas à répertorier les informations existantes dans les documents disponibles ; elle vise surtout à construire, au départ de ces données brutes et rarement spécifiquement paysagères, une réelle « information » du paysage.

La phase de sélection des paysages témoins

Trois étapes composent cette phase de sélection :

– **La première** consiste en l'identification de zones (de superficie variable) dans lesquelles la phase d'information a mis en évidence des composantes ou des configurations paysagères d'intérêt scientifique. Cet intérêt découle de leur rareté ou représentativité à l'échelle du territoire paysager étudié et du fait qu'elles expriment une structure biophysique ou une organisation anthropique du territoire et de son évolution passée ou actuelle. Ces zones sont provisoirement délimitées en circonscrivant grossièrement les espaces englobant les éléments cités ci-dessus.

– **La deuxième étape** comprend, au sein des zones identifiées précédemment, la validation et la délimitation des paysages témoins. Ces deux opérations sont menées conjointement par une observation de terrain et sur la base des critères suivants :

- la **visibilité** des composantes et configurations porteuses d'informations d'intérêt scientifique : elles doivent pouvoir être vues dans le paysage depuis au moins un point de vue d'accès public ;
- la **lisibilité** de la ou des significations du paysage : les significations scientifiques que supportent ces composantes et configurations paysagères doivent être clairement décriptables et compréhensibles à un observateur informé. Selon Brunet *et al.* (2003), un paysage est lisible s'il est composé d'éléments visibles dont la signification et les interrelations sont claires, compréhensibles. La lisibilité s'appuie donc, entre autres, sur les critères de visibilité et de cohérence ;
- la **cohérence** de signification du paysage : l'ensemble de ces composantes et configurations doit porter une information relative à un thème ou à une époque particulière, voire à une évolution temporelle. Si un même paysage porte différentes significations thématiques, celles-ci doivent s'enrichir mutuellement et non s'altérer l'une l'autre par interférence de leur signification ;
- la **dimension spatiale** d'au minimum une unité paysagère élémentaire (en deçà de cette étendue, il s'agit plutôt de sites paysagers). Par exemple, une « tranche »

d'anticlinal bien visible ne constitue souvent qu'un site, alors qu'un méandre recoupé d'un fleuve détermine le plus souvent une unité paysagère élémentaire.

Dans chaque zone identifiée, on retiendra éventuellement comme paysage témoin une ou plusieurs unités paysagères élémentaires rencontrant ces quatre critères.

Vient alors la délimitation plus précise des périmètres des paysages témoins sélectionnés. Elle est réalisée sur le terrain en tenant compte de l'extension spatiale des composantes et configurations paysagères porteuses de signification et en respectant, dans la mesure du possible, les horizons visuels qui délimitent l'unité ou les unités paysagères élémentaires concernées.

– Enfin, la **troisième étape** consiste à cartographier chaque périmètre et à rédiger, pour chaque paysage témoin, une fiche de caractérisation et d'appréciation permettant de consigner, diffuser et transmettre ses signification(s) et valeur(s) scientifique(s). Ces fiches comprennent :

- une caractérisation (descriptive et explicative) du paysage témoin et de ses composantes et configurations porteuses de signification(s) ;
- un argumentaire sur la ou les valeurs scientifiques du paysage témoin, au regard des différentes disciplines scientifiques ;
- une délimitation du périmètre du paysage témoin sur un extrait de carte topographique au 1/20 000 ou au 1/50 000 (selon sa taille), accompagnée d'une justification des contours du périmètre ;
- une localisation de quelques points de vue permettant d'appréhender le paysage témoin ;
- des photographies expressives du paysage témoin, de sa (ses) signification(s) et valeur(s) scientifique(s).

Trois exemples de paysages témoins

À titre illustratif, nous avons sélectionné parmi le travail de la CPDT trois paysages dits « témoins » c'est-à-dire dignes d'être proposés à une reconnaissance patrimoniale institutionnelle (carte 1).

Le paysage témoin de la clairière forestière d'Anlier

La bordure forestière méridionale du plateau central ardennais comporte de nombreux villages situés dans des clairières issues de défrichements médiévaux. L'une d'elles, ouverte dans la forêt d'Anlier, accueille les villages et hameaux d'Anlier, Behême, Louftémont et Vlessart. Cette clairière (~ 3 000 ha) a été mise en évidence comme paysage témoin parce qu'elle exprime bien l'évolution du massif forestier au cours des siècles.

La comparaison des cartes anciennes et actuelles (figure 1) met en lumière les traits marquants de l'évolution des paysages. Ainsi, la carte de Ferraris (1775) montre une superficie forestière nettement plus réduite et des clairières forestières bien plus étendues et ouvertes qu'aujourd'hui. À l'époque, on retrouve autour des noyaux d'habitat une série d'auréoles concentriques où se succèdent jardins et vergers, terres de labours, landes et pâtures-sarts, taillis exploités pour le bois de feu et où se

pratiquait la culture sur brûlis et, enfin, la couronne extérieure de forêt feuillue de haute futaie. Les prairies se répartissent, quant à elles, selon le réseau hydrographique, dans les fonds de vallée humides (GUIDe-LEPUR, 2005).

Carte 1. Carte de localisation des trois exemples de paysages témoins

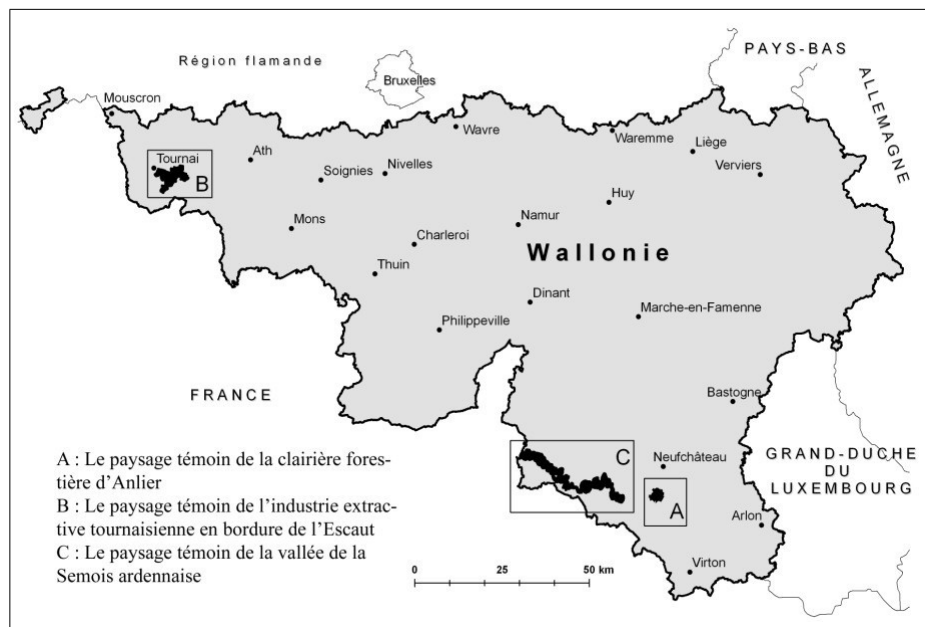
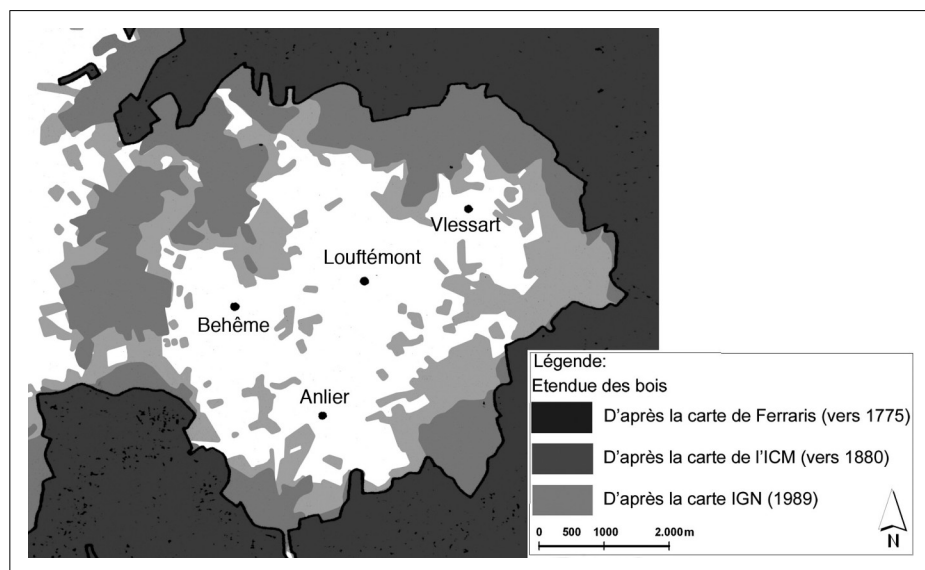


Figure 1. Évolution de l'étendue des bois autour de la clairière forestière d'Anlier (Belgique) d'après Billen *et al.* (1994)



La forêt tient alors une place essentielle dans l'économie rurale et est, pour le paysan, le complément nécessaire de son champ et de son pré (Denonville *et al.*, 1988). Les droits d'usage (pacage des troupeaux, glandée, affouage, bois d'œuvre, soutirage de la litière, cueillettes diverses) la lient, en effet, à la subsistance de la communauté villageoise.

Outre les besoins de la population villageoise, la forêt d'Anlier subit à cette époque des ponctions destinées surtout à l'industrie : prélèvement des écorces de chêne pour la tannerie et abattage pour la fabrication du charbon de bois à destination de l'industrie métallurgique qui s'est développée, dès le XV^e siècle, dans les vallées de la Rulles et de la Mellier, régions alliant la présence du vaste massif boisé avec des gisements de minerai de fer et d'un réseau hydrographique exploité pour sa force motrice (Billen *et al.*, 1994 ; Génicot, 1987). Ainsi, de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, selon des phases irrégulières, l'évolution conduit à la soumission presque complète de la forêt d'Anlier à la demande de la sidérurgie.

Le XIX^e siècle apporte de grands changements dans le massif forestier. À partir de 1830, en effet, les forges connaissent une régression rapide jusqu'à leur disparition, qui coïncide avec le développement de la sidérurgie au coke dans les bassins de Liège et de Charleroi (Feltz, 2003). Cette disparition permettra au couvert forestier, désormais à l'abri des prélèvements excessifs, de se reconstituer durant la seconde moitié du XIX^e siècle (Billen *et al.*, 1994), comme en atteste l'étendue de la forêt sur la carte topographique de 1880 de l'Institut cartographique militaire (voir figure 1).

De fait, à la faveur de la loi du 25 mars 1847 sur la mise en valeur des terrains improductifs des communes et des établissements publics, la forêt va être réimplantée sur les landes, les pâtures-sarts et, parfois aussi, sur les prairies des fonds de vallée, essentiellement sous la forme de plantations d'épicéas (Maquet, 1953 ; Génicot, 1987). L'extension de la forêt se poursuivra au XX^e siècle par le reboisement – toujours en épicéas – des terres agricoles les moins productives, associé à la déprise agricole et à l'exode rural. Ce reboisement concerne également le taillis de feuillus peu productif. Enfin, récemment, les labours ont fait l'objet d'une conversion quasi totale en prairies.

Aujourd'hui, les bois ont repris une telle ampleur qu'ils atteignent, en certains endroits, les bordures des villages autrefois ouverts.

Les limites du périmètre paysager témoin ont été positionnées à l'ancienne lisière de la forêt feuillue (domaniale), facilement repérable sur le plan cadastral par la taille des parcelles et sur le terrain par la différenciation feuillus/résineux (carte 2 et photo 1). On privilégie ainsi dans la délimitation la signification plutôt que la limite d'horizon visuel.

Le paysage témoin de l'industrie extractive tournaisienne en bordure de l'Escaut

Dans le Tournaisis, en bordure de l'Escaut, l'équipe de la CPDT (GUIDE-LEPUR, 2005) a proposé un paysage témoin (~ 1 800 ha), justifié par la présence de

Carte 2. Parcellaire et périmètre paysager témoin de la clairière forestière d'Anlier (Belgique)

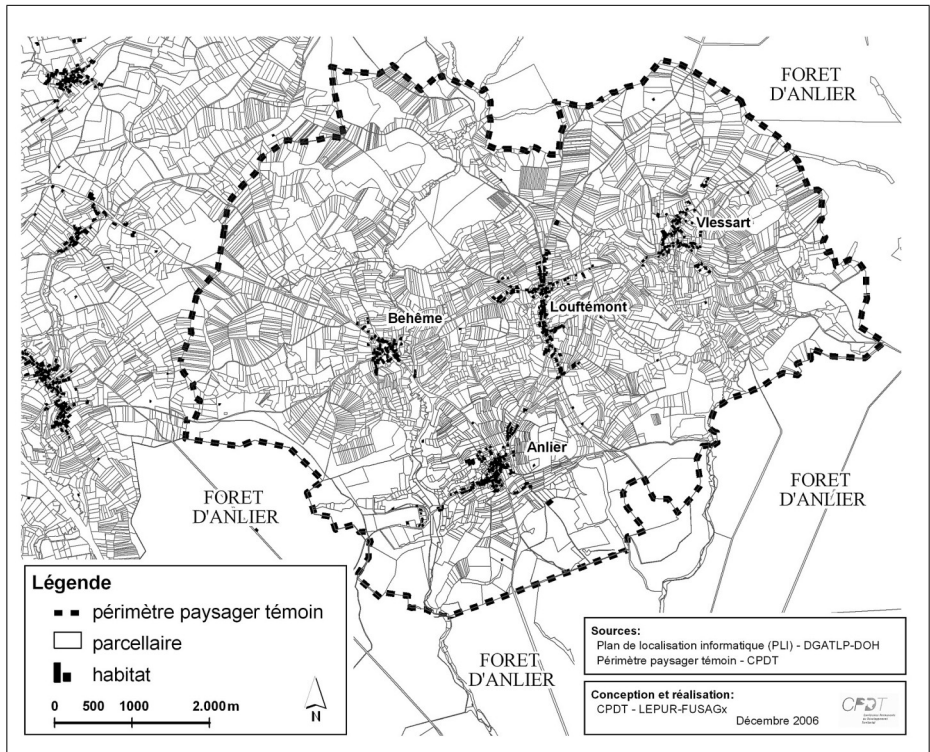


Photo 1. Vue sur le village de Louftémont (ancienne commune d'Anlier, Belgique) auréolé de prairies clôturées et de quelques labours



Note : À l'horizon, on aperçoit la couronne récente de résineux dont la lisière précède le massif forestier feuillu (ancien) qui encercle la clairière.

Source : Droeven, CPDT, 2005

nombreuses marques laissées dans le paysage par l'exploitation ancienne et actuelle de la pierre calcaire.

Cette zone correspond *grosso modo* à un triangle situé entre Tournai, Bruyelle et Gaurain-Ramecroix, zone d'affleurement d'un banc de calcaire exploitable (carbonifère) d'une épaisseur de quelque 170 m.

Déjà mentionnée à la période romaine, l'activité carrière et chauxfournière du Tournais connaîtra une certaine régression pendant la période franque, puis une reprise au Moyen Âge. La pierre extraite dans les carrières de la rive droite de l'Escaut est alors renommée pour la production de statues, gisants et dalles funéraires (Cauvin, 1996).

Si certaines sources (Depauw, 1986) attestent la présence de fours à chaux durant la période moderne, il n'est cependant pas aisé de la quantifier. Néanmoins, la carte de Ferraris montre qu'à la fin du XVIII^e siècle il existe environ 25 carrières et une dizaine de fours à chaux dans cette région. Vers 1846 – comme le montre la carte de Vandermaelen – leur nombre a augmenté : on compte une cinquantaine de carrières de part et d'autre de l'Escaut ainsi qu'une trentaine de chauxfours (GUIDe-LEPUR, 2005).

Dans les années 1870, les carriers et chauxfourniers du Tournais devront faire face à l'arrivée sur le marché du « ciment naturel » (les ciments romains et portland inventés par des Anglais à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle) et s'adapter pour faire survivre leur activité. Ainsi, au début du XX^e siècle, le Tournais rassemble la plupart des producteurs de ciments romains et portland de Belgique. Une deuxième adaptation sera cependant nécessaire suite à la diffusion sur le marché du « ciment artificiel ». L'industrie cimentière se dotera alors progressivement de fours rotatifs (Cauvin, 1996).

La demande en ciment naturel diminuera à la fin des années 1920 tandis que celle de la chaux s'effondrera. Les chauxfours verront donc leur usage décroître bien que certains, adaptés à l'un des procédés de fabrication du ciment artificiel, seront utilisés jusque dans les années 1970 (GUIDe-LEPUR, 2005).

Actuellement, seules quelques sociétés – issues de la fusion de la plupart des nombreuses sociétés des XIX^e et XX^e siècles – se partagent l'activité extractive et cimentière de Tournai et ses environs (Poty et Chevalier, 2004).

Comme l'illustre la carte postale reproduite ci-dessous (photo 2), le paysage du « Pays blanc », au moment où les fours fonctionnaient encore, au début du XX^e siècle, est différent de l'actuel. Outre la disparition de nombreux chauxfours et des cheminées qui les surmontaient (notamment suite à l'extension des carrières), la rectification de l'Escaut et la construction de l'autoroute et des lignes ferroviaires pour le train à grande vitesse, la poussière blanche qui recouvrait tout le paysage a également disparu. Cependant, les fours à chaux restent un des éléments marquants du paysage de cette région, particulièrement sur les bords de l'Escaut où ils sont les plus visibles.

Plusieurs anciennes carrières ont également disparu, englobées dans l'expansion des quelques carrières gigantesques encore exploitées actuellement. D'autres ont été remblayées, entre autres avec les déchets de l'industrie cimentière actuelle (GUIDe-

LEPUR, 2005). Toutefois, en plus des chauffours, on rencontre encore dans cette région de nombreuses carrières abandonnées, signalées par leurs remblais couverts de végétation arborée ou par l'aspect miroir de la masse d'eau qui les comble.

Photo 2. Antoing (Belgique). Panorama d'usines



Source : carte postale reproduite dans Prévost, 1972

Photo 3. Le paysage témoin de l'industrie extractive tournaisienne en bordure de l'Escaut



Note : ce paysage témoin porte les marques anciennes et actuelles de l'industrie extractive de la pierre calcaire (carrières profondes, installations de traitement...).

Source : Droeven, CPDT, 2005

Le paysage porte également les marques de l'exploitation actuelle du calcaire tournaisien pour la production de granulats et de ciment (photo 3). Trois gigan-

tesques carrières en exploitation, profondes de plus de cent mètres, donnent l'impression – quand on s'en approche – d'un paysage quasi lunaire. Les installations modernes de transformation de la pierre y sont particulièrement visibles – même de très loin – par la présence de tours et de cheminées (hauts échangeurs de chaleur). C'est toutefois en se déplaçant que l'on perçoit le mieux ce paysage industriel, les vues offertes à l'observateur étant généralement courtes (GUIDE-LEPUR, 2005).

L'activité extractive a aussi laissé son empreinte dans les noyaux anciens des villages et des hameaux par l'utilisation assez systématique, dans cette région pourtant à dominance de brique, de la pierre calcaire comme matériau de construction ainsi que par le développement d'un habitat ouvrier carrier.

Enfin, différentes infrastructures de transport sont également liées à l'industrie extractive : des lignes de chemins de fer reliant les installations cimentières au réseau de la SNCB ainsi que l'Escaut qui, plusieurs fois rectifié et élargi, constitue l'axe majeur de transport et de commercialisation des produits carriers du Tournaisis.

Le paysage témoin de la vallée de la Semois ardennaise

Le paysage témoin de la vallée de la Semois ardennaise est constitué de plusieurs unités paysagères élémentaires (~ 7 200 ha) mises en évidence à plus d'un titre.

Premièrement, l'entièreté de la vallée, depuis Herbeumont (où la Semois entame son entrée dans le massif ardennais) jusqu'à Bohan à la frontière franco-belge, a été mise en évidence pour sa structure géomorphologique unique en Wallonie – une succession d'amples méandres, nettement allongés du nord au sud, profondément creusés dans le substrat schisteux du massif ardennais⁴ – et son influence sur l'implantation humaine. La forêt occupe une place prépondérante dans les zones à fort relief et sur les versants, tandis que les replats et les pentes douces sont occupés par les cultures et les villages. Quelques affleurements rocheux sont présents par endroit. Les nombreux villages de vallée présentent à peu près tous le même aspect et regroupent leurs maisons en contre-haut de la plaine alluviale, sur la partie douce du lobe, à l'abri des inondations et à proximité des terres alluvionnaires plus fertiles (exemple de Frahan, photo 4).

La morphologie des méandres était également propice à l'établissement de site de défense. Les châteaux de Bouillon (photo 5), de même que d'Herbeumont en sont les témoins.

⁴ L'érosion latérale qui agit le long des rives externes des méandres, là où le courant est le plus rapide, a eu pour effet d'accentuer les méandres au cours de l'approfondissement de la vallée. Alors que l'écoulement général de la Semois s'opère vers l'ouest, les méandres s'étirent dans une direction nord-sud. Ceci s'explique par la disposition de la schistosité du substratum éodévonien par rapport à la direction dans laquelle les méandres se développent : sur les versants inclinés vers le sud ou vers le nord, l'érosion est relativement aisée, car les plaquettes de schistes qui se détachent de la roche glissent ou basculent vers le bas ; sur les versants à pente est ou ouest, au contraire, les feuillets de schistes se présentent sur la tranche et résistent donc beaucoup mieux (Semois et Vierre, 2001 ; Grimberieux *et al.*, 1995).

Photo 4. Vue sur le village de Frahan depuis Rochehaut (Vallée de la Semois, Belgique)



Note : Le paysage témoin de la Vallée de la Semois ardennaise a été mis en évidence, entre autres, pour une particularité du milieu physique et son influence sur l'implantation humaine : la succession de méandres encaissés creusés dans le substrat schisteux du massif ardennais, dont les versants convexes sont nettement plus abrupts que les versants concaves.

Source : Droeven, CPDT, 2005

Photo 5. Vue sur la ville de Bouillon à partir du belvédère de Curfoz au nord de la ville (Vallée de la Semois, Belgique)



Note : Site de défense privilégié, Bouillon a gardé les traces de son origine médiévale (le château fort dominant la ville), mais surtout des périodes française (XVII^e siècle) et hollandaise (XIX^e siècle) : fortification militaire de la ville, bâtiments nécessaires à sa défense (maisons des officiers, casernes, arsenal et poudrières).

Source : Droeven, CPDT, 2005

Deuxièmement, ce paysage témoin a été retenu parce qu'il illustre bien – par son empreinte importante et durable sur le paysage – le phénomène géomorphologique du recouplement des méandres. Dans sa traversée de l'Ardenne, la Semois a creusé plusieurs méandres qui se sont recouplés sous l'effet de leur allongement, commandé par l'influence de la schistosité (Cornet, 1995). Il s'agit par exemple du méandre recoupé et abandonné de Conques à Sainte-Cécile qui accueille l'ancien Prieuré et des méandres recoupés de Dohan, Alle, Chairières et de Laforêt (GUIDE-LEPUR, 2005). Ces anciens méandres ont donné naissance à des buttes entourées d'une dépression annulaire dont la morphologie est plus ou moins semblable à celle des méandres encaissés toujours en activité. Certaines hauteurs permettent d'avoir une vue englobante sur l'un ou l'autre de ces méandres abandonnés et de distinguer l'ancien parcours suivi par la rivière. Si une attention particulière a été accordée à chacun de ces méandres, ils ont toutefois tous été intégrés au périmètre paysager témoin de la Semois.

Enfin, la vallée dans son ensemble a été proposée en paysage témoin parce qu'elle regroupe également de nombreuses infrastructures liées à l'activité touristique qui s'y est développée à la faveur de l'ouverture des lignes de chemin de fer vicinal aux environs de 1900 (GUIDE-LEPUR, 2005).

Retour critique sur la méthode d'inventaire des paysages témoins

La mission confiée à l'équipe de recherche de la CPDT visait à construire une méthode d'inventaire des paysages témoins destinée à être appliquée sur l'ensemble du territoire wallon. L'élaboration de cette méthode a suivi une démarche itérative, faite d'allers et retours constants entre construction théorique et expérimentation sur le terrain. Pour pouvoir améliorer et affiner la méthode par la confrontation du cadre méthodologique à la réalité territoriale, elle a été validée sur neuf territoires paysagers, soit près de 8 % de la superficie régionale (~ 1 290 km² sur 16 844 km²).

Une prise de recul est maintenant possible pour revenir sur les choix théoriques, méthodologiques et opérationnels adoptés, afin de les consolider, d'en préciser l'originalité et d'en expliciter les limites.

Consolidation et originalité des choix théoriques, méthodologiques et opérationnels

Les choix théoriques

Un concept de paysage fédérateur

En conjuguant dans sa définition la dimension matérielle (le territoire) et la dimension perceptuelle (l'image perçue), le concept de paysage adopté se veut tout d'abord fédérateur des différentes disciplines scientifiques – chacune pouvant en offrir une lecture spécifique – sans toutefois constituer un concept « fourre-tout » qui confond le paysage à l'environnement ou au cadre de vie.

Plus largement, ce concept est également respectueux des divers regards que la société porte sur les paysages.

Une qualification plurielle des paysages

Sur base de ce concept fédérateur, la qualification patrimoniale des paysages se doit alors de prendre en compte ces différents regards et les valeurs paysagères correspondantes, pour refléter la reconnaissance sociétale.

L'échelle du paysage

Quant à l'échelle paysagère adoptée (de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres), outre sa cohérence par rapport à la nature visuelle du paysage, elle singularise le paysage par rapport au site (de plus grande échelle) ou à la région géographique (de plus petite échelle).

Les choix méthodologiques

L'individualisation des différents champs de valeur paysagère

Afin de dépasser la dichotomie paralysante opposant paysage « objectif » et paysage « subjectif » qui conduit certains scientifiques à arrêter leur travail au seuil de la subjectivité, rejetant ainsi la question de la valeur des paysages, l'équipe de recherche a adopté – intuitivement au début, de plus en plus intentionnellement ensuite – une triple démarche d'inventaire patrimonial des paysages comme base d'objectivation de leurs valeurs.

A *posteriori*, non seulement intégrer les valeurs esthétiques, scientifiques et d'attachement dans un inventaire patrimonial s'avère respectueux des différents regards sociétaux, mais apprécier séparément ces trois champs de valeurs par des démarches spécifiques est de surcroît scientifiquement rigoureux.

Cette juxtaposition des champs de valeurs est, en outre, relativement originale par rapport à quelques méthodes voisines.

La méthode d'identification des « zones reliques » des paysages traditionnels en Flandre (Belgique), par exemple, constitue principalement une appréciation de la valeur scientifique – et plus précisément historique – du paysage, tout en y associant néanmoins un critère de qualité scénique, définie comme le degré d'harmonie du paysage (Antrop, 1997 et 2003).

Si l'approche du « capital-paysage d'intérêt patrimonial » de Gérald Domon *et al.* (2000) dans les Laurentides québécoises a, quant à elle, le mérite de distinguer l'intérêt dit « objectif » du paysage relatif à sa structure matérielle – s'apparentant au champ de valeur scientifique (valeur historique) – et le champ de valeur d'attachement, en identifiant l'investissement de valeur par la population, les auteurs n'y ont développé que l'appréciation de l'intérêt « objectif » du paysage, considérant le second champ trop changeant.

Notons enfin que, même si son objectif n'est pas strictement la qualification patrimoniale, la méthode française des atlas de paysages reprend les trois grandes

lectures paysagères sous d'autres termes : une approche socio-culturelle qui concerne les champs esthétique et d'attachement, et l'identification des signes visibles d'évolution des paysages qui s'intègre dans le champ scientifique (Luginbühl *et al.*, 1994).

Une lecture scientifique pluridisciplinaire

La méthode d'inventaire des paysages témoins débute par une phase d'information, basée sur le collationnement et l'analyse de documents pertinents. Dès ces premières étapes, l'objectif d'appréciation de la valeur scientifique pluridisciplinaire des paysages implique de ne pas limiter l'information du paysage au champ historique, mais d'y intégrer également les nombreux champs géographiques. Car un paysage peut présenter un intérêt scientifique autrement que par les traces historiques qu'il donne à voir. En cela, la méthode de la CPDT se distingue des appréciations paysagères principalement historiques comme, par exemple, la démarche d'identification des « zones reliques » des paysages traditionnels en Flandre et la méthode d'identification du « capital-paysage d'intérêt patrimonial » dans les Laurentides québécoises.

De fait, par exemple, certains espaces remarquables initialement pour leur intérêt écologique peuvent également présenter une configuration particulière visible dans le paysage qui permet de les comprendre comme des paysages particuliers (Luginbühl *et al.*, 1994 ; Brunet-Vinck, 2004).

Une analyse des dynamiques

Dans le cadre de l'analyse de la dimension historique du paysage, la méthode élaborée par la CPDT inclut une comparaison des cartes anciennes et actuelles. Si la comparaison avec les cartes de Ferraris (fin du XVIII^e siècle) est systématique pour des raisons de couverture, de disponibilité, de lisibilité et de période (les grandes mutations paysagères liées à l'industrialisation sont intervenues après), il est néanmoins nécessaire de recourir à d'autres cartes anciennes – de périodes ultérieures – lorsque l'analyse bibliographique ou l'observation de terrain met en lumière des éléments ou des dynamiques paysagères postérieures au XVIII^e siècle. Dans le même ordre d'idée, certaines transformations paysagères antérieures aux cartes de Ferraris ne peuvent donc être repérées sur cette base, mais plutôt par consultation bibliographique ou observation du terrain par un œil exercé.

Ainsi, l'analyse de la dimension historique du paysage – qui inclut non seulement un repérage des traces historiques, mais aussi une identification des processus et dynamiques d'évolution du paysage – ne s'arrête pas à une période de référence, mais s'ouvre sur l'histoire longue comme courte – dans la limite des sources documentaires disponibles et des connaissances actuelles, bien évidemment. En cela, la méthode d'inventaire des paysages témoins diffère également de la démarche d'identification des « zones reliques » en Flandre, repérées par comparaison de la situation actuelle avec une seule période de référence (celle de la fin du XVIII^e siècle, situation représentée sur la carte de Ferraris) (Antrop, 1997).

L'importance de la visualisation sur le terrain

Dès la phase d'information du paysage, la méthode comprend une étape de visualisation du paysage sur le terrain. Cette étape est essentielle à double titre. D'une part, elle permet d'appréhender les dimensions visuelle et paysagère des informations issues de l'analyse documentaire – car le paysage ne se réduit pas à une structure en deux dimensions. D'autre part, elle offre la possibilité de découvrir de nouvelles informations (qui n'ont pas encore été publiées) en se laissant interpeller par ce que le paysage donne à voir. Il s'agit de mettre en pratique un regard non seulement ouvert à de nouvelles découvertes, mais aussi formé, expérimenté en matière de lecture(s) scientifique(s) du paysage.

Des critères de sélection

Après la phase d'information du paysage, la méthode d'inventaire se poursuit par la phase de sélection proprement dite des paysages témoins.

La première condition – rappelons-le – à laquelle doit répondre un paysage pour être qualifié de témoin est de contenir des composantes ou configuration paysagères rares ou représentatives à l'échelle du territoire paysager, qui soient expressives d'une structure biophysique ou d'une organisation anthropique du territoire et de son évolution passée ou actuelle.

Comme pour les paysages culturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'accent est mis sur le caractère expressif et illustratif que doit avoir le paysage. Il doit être un témoin, un exemple significatif (porteur de signification). Paysages témoins comme paysages culturels peuvent se rapporter à des morphologies caractéristiques et conservées d'une période passée – les paysages culturels dits « reliques » – ou à des formes contemporaines dans leur ensemble résultant d'un processus évolutif – les paysages culturels dits « vivants » (UNESCO, 2005). Cependant, au contraire des paysages culturels, les paysages témoins peuvent être qualifiés sur la base de leur valeur naturelle uniquement.

Cette première condition intègre aussi les notions de rareté ou de représentativité : un particularisme exceptionnel présente autant d'intérêt scientifique qu'un exemple représentatif de l'ordinaire. Pour évaluer la valeur universelle exceptionnelle d'un paysage culturel proposé à l'UNESCO, l'ICOMOS vérifie également son caractère soit exceptionnel, soit représentatif (Fowler, 2003). L'appréciation de la rareté comme de la représentativité nécessite cependant des comparaisons au sein d'un territoire de référence. Dans le cas de la méthode d'inventaire de la CPDT, la zone de référence est le territoire paysager, ce qui aboutit à identifier des paysages témoins d'organisation naturelle ou anthropique rare au sein de ce territoire ou représentative de celui-ci.

Enfin, cette première condition se rapproche globalement de ce que Marc Antrop (1997 et 2003) appelle le « potentiel informatif » du paysage, critère qu'il utilise dans sa méthode d'inventaire des « zones reliques » des paysages traditionnels. Il entend par « potentiel informatif » la capacité d'informer au sujet du passé, tandis que la CPDT l'entendrait plutôt comme le contenu en informations scientifiques anciennes et actuelles lisibles dans le paysage.

Les quatre critères additionnels définis pour la sélection des paysages témoins sont la visibilité, la lisibilité, la cohérence et la taille d'au moins une unité paysagère élémentaire. Les trois premiers expriment l'importance pour un paysage témoin de donner à voir une ou des significations compréhensibles tant en elles-mêmes que dans leur(s) interrelation(s). Plus le paysage est cohérent dans ses significations, plus il sera aisément lisible. Pour l'identification des « zones reliques » des paysages traditionnels, Marc Antrop (2003) utilise également les critères de lisibilité et de cohérence dans un sens comparable. Par contre, dans la méthode québécoise d'identification du « capital-paysage d'intérêt patrimonial », il n'est aucunement question de visibilité ou lisibilité, ce qui pose la question de la perception depuis le sol – et pas seulement sur carte – de la signification historique des secteurs identifiés.

Quant au critère relatif à la dimension spatiale du paysage témoin, il garantit sa dimension paysagère et évite de « glisser » à l'échelle du site.

Les choix opérationnels

Un terrain d'étude et une échelle d'analyse

Le premier choix opérationnel a consisté à réaliser l'inventaire des paysages témoins territoire paysager par territoire paysager, considérant qu'il constitue une entité homogène de paysage en adéquation avec l'échelle de travail choisie – le 1/20 000.

L'expérience a toutefois montré la possibilité – voire l'intérêt – de traiter plusieurs territoires paysagers simultanément dans une même région. Ces inventaires en parallèle permettent non seulement d'optimiser le temps et les déplacements, mais aussi de mieux comprendre certaines thématiques qui traversent les limites des territoires paysagers (GUIDE-LEPUR, 2005).

Une équipe pluridisciplinaire de chercheurs

L'équipe de chercheurs de la CPDT a été constituée de manière à rassembler différentes compétences (agronome, aménageur, historien, géographe, urbaniste et écologue) afin d'assurer un croisement de regards scientifiques sur le paysage, tant dans la phase d'élaboration de la méthode que lors de son application. De fait, un élément fondamental de l'application de cette méthode d'inventaire des paysages témoins est la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire capable de couvrir les diverses lectures scientifiques possibles, chacun posant un regard différemment formé sur le paysage et étant donc interpellé par des composantes et configurations paysagères différentes. Ce caractère pluridisciplinaire de l'équipe chargée de l'inventaire est par ailleurs aussi garant de la reproductibilité de la méthode.

Une démarche itérative

Enfin, la méthode de la CPDT est délibérément fondée sur une démarche itérative, d'allers et retours entre l'analyse documentaire et l'observation de terrain, garante de la prise en compte effective de la dimension paysagère.

Limites de la méthode

D'un point de vue théorique

La prudence nécessaire de l'interprétation

Comme l'explique Roger Brunet (1995), le paysage n'est qu'un reflet incomplet et déformé de l'ensemble du contenu informatif présent sur le territoire en question. Reflet incomplet, car le contenu informatif n'est que partiellement matérialisé dans des éléments paysagers ; les informations ne laissent pas toutes une empreinte visible dans le paysage. Le paysage est également un reflet déformé à cause des phénomènes de rémanence, de convergence et de divergence. La rémanence correspond aux traces dans le paysage de systèmes disparus dont les nouveaux systèmes se satisfont ou qu'ils modifient avec retard (Brunet, 1995). Ainsi, par exemple, des éléments paysagers peuvent faire croire à la survivance de fonctions qui, en réalité, n'existent plus. La convergence signifie qu'un même élément paysager peut correspondre à différentes informations. À l'inverse, la divergence signifie qu'une même information peut être représentée par des éléments paysagers différents. Par conséquent, il s'agit de garder à l'esprit que les éléments paysagers sont des indices à interpréter avec prudence si l'on cherche à en déduire de l'information.

D'un point de vue méthodologique

La dépendance à la disponibilité documentaire

La méthode d'inventaire des paysages témoins s'appuie en grande partie sur l'analyse des documents, ce qui implique que son résultat est fonction de la base informative existante – par ailleurs, en constante évolution. Toutefois, la méthode introduit également, en retour, une démarche de construction de l'information au départ de l'observation de terrain par des regards expérimentés. L'opportunité est donc donnée de dépasser la connaissance documentaire actuelle disponible.

La nécessité d'une hiérarchisation à une échelle supérieure

L'application de la méthode d'inventaire des paysages témoins par territoire paysager pose également la question de la relativité territoriale de la valeur : après sélection des paysages témoins dans chaque territoire paysager, l'ensemble de ceux-ci constituent-ils les paysages témoins à valeur égale de toute la Wallonie ou faut-il encore effectuer une (nouvelle) hiérarchisation parmi eux pour aboutir à un groupe plus réduit de paysages wallons proposés à la patrimonialisation institutionnelle ? Cette seconde hiérarchisation nécessite d'avoir réalisé l'inventaire sur l'entièreté de la région wallonne ; or, la CPDT n'a pas eu l'opportunité de poursuivre son travail d'inventaire au-delà de neuf des soixante-dix-neuf territoires paysagers.

D'un point de vue opérationnel

La nécessité de moyens adéquats

Le principal inconvénient de la méthode d'inventaire des paysages témoins est l'importance des moyens humains et du temps exigés.

En effet, d'après une estimation moyenne effectuée sur base du temps consacré à l'inventaire de 9 territoires, nous pouvons estimer grossièrement la couverture complète de la région wallonne à environ 24 équivalents homme x année.

Mais comme pour toute méthode d'inventaire patrimonial, l'importance des moyens exigés par la méthode d'inventaire des paysages témoins n'est que la conséquence directe et incontournable de sa rigueur scientifique et de son exhaustivité. À titre de comparaison, le premier inventaire du patrimoine monumental de la Belgique (37 tomes aux Editions Pierre Mardaga) a été dressé puis publié de 1968 à 1997 (nécessitant, sur 30 ans, de l'ordre de la centaine d'équivalents homme x année), et l'inventaire des paysages et points de vue remarquables effectué par l'ADESA – dont nous avons parlé – est en cours depuis 1993.

Conclusion

L'inventaire des paysages patrimoniaux en région wallonne a permis de distinguer – intuitivement au début, de manière plus intentionnelle par la suite – trois champs d'appréciation de la valeur des paysages (affectif, esthétique, scientifique) et de développer en parallèle trois démarches d'objectivation de leurs valeurs. Parmi celles-ci, la recherche sur les paysages témoins a conduit l'équipe de recherche de la CPDT à construire un référent d'appréciation des valeurs scientifiques des paysages. S'appuyant sur une méthode systématique d'information et de sélection des paysages, elle a conduit à identifier des paysages jugés dignes d'être patrimonialisés en raison de leur grande valeur scientifique de témoin d'une organisation naturelle ou anthropique du territoire et de son évolution passée ou actuelle.

À côté de la lecture de familiarité qui doit mettre en jeu une approche participative d'évaluation et de construction de projet de paysage, l'approche scientifique de construction de la signification des paysages est irremplaçable. Elle appelle à la responsabilité des milieux scientifiques de disciplines multiples à produire de la connaissance sur la signification des paysages.

Cette contribution doit viser un double objectif. D'une part, il s'agit de « documenter » et d'« objectiver » la valeur signifiante des paysages pour amener la population à la (re)connaître. Car, au-delà des conventions internationales et des déclarations de bonnes intentions des responsables politiques, la reconnaissance de la valeur est la seule base solide d'une prise de conscience préalable à une volonté de gestion. D'autre part, dans la perspective de proposer des mesures adéquates de gestion des paysages, il importe que les propositions soient fondées sur une claire connaissance de leurs spécificités et valeurs pour pouvoir rallier une adhésion de la population autant que fonder une sécurité juridique de leur mise en œuvre par l'aménagement du territoire.

Bibliographie

- Antrop M. (2003). The role of cultural values in modern landscapes, *in: Landscapes Interfaces – Cultural Heritage In Changing Landscapes*, Palang H., Fry G. (eds), Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, pp. 91-108.
- Antrop M. (1997). The concept of traditional landscapes as a base for landscape evaluation and planning. The example of Flanders Region, *Landscape and Urban Planning*, 38, pp. 105-117.
- Berque A. (1994). Paysage, milieu, histoire, *in: Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Berque A. (éd.), Seyssel, Champ Vallon, pp. 11-29.
- Billen C., Gaiardo L. et Godart M.-F. (1994). *Étude historique de la forêt d'Anlier*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 324 p.
- Brunet R. (1995). Analyse des paysages et sémiologie, *in: La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Roger A. (éd.), Seyssel, Champ Vallon, pp. 7-20.
- Brunet R., Ferras R. et Théry H. (2003). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier et Paris, RECLUS-La Documentation Française, collection Dynamique du territoire, 3^e édition, 520 p.
- Brunet-Vinck V. (2004). *Méthode pour les Atlas de paysages. Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement durable, 127 p.
- Cauvin R. (1996). Le bassin carrier et chauxfourner du Tournaisis, *in: Les fours à chaux en Europe*, Actes du colloque du 3 septembre 1994, collection Documents du Musée de la pierre de Maffle, 8, pp. 213-232.
- Conseil de l'Europe (2000a). Convention européenne du Paysage, disponible sur <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/176.htm>, consulté en avril 2005.
- Conseil de l'Europe (2000b). Rapport explicatif de la convention européenne du Paysage, disponible sur <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/176.htm>, consulté en avril 2005.
- Cornet Y. (1995). L'encaissement des rivières ardennaises au cours du quaternaire, *in: L'Ardenne, essai de géographie physique. Hommage au Professeur A. Pissart*, Département de géographie physique et quaternaire, université de Liège, Liège, Édition Alain Demoulin, 238 p.
- Denonville I., Bary-Lenger A., Billen C. et Tanghe M. (1988). Itinéraire des eaux et forêts de l'Ardenne, Ixelles, Société royale belge de géographie, collection Hommes et Paysages, 40 p.
- Depauw C. (1986). Le bassin carrier de la rive gauche de l'Escaut à la fin du XVI^e siècle, *Bulletin du Centre régional de recherches archéologiques et historiques*, 2, pp. 3-16.

- Domon G., Beaudet G. et Joly M. (2000). *Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages*, Québec, Isabelle Quentin éditeur, 138 p.
- Droeven E. (2006). *Évaluation de la méthode ADESA d'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables au regard de l'objectif de participation du public de la convention européenne du Paysage*, Mémoire pour le diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Gembloux, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, 64 p. + annexes.
- Dubois C., Droeven E., Doguet A., Kummert M. et Feltz C. (2006). Gestion des paysages. La patrimonialisation : outil ou écueil, *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 58, pp. 29-38.
- Fairclough G. (2003). 'The long chain': Archaeology, historical landscape characterization and time depth in the landscape, in: *Landscapes Interfaces - Cultural Heritage in Changing Landscapes*, Palang H., Fry G. (eds), Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, pp. 295-318.
- Feltz C. (2003). Lieux et paysages de la sidérurgie en Wallonie du Sud et à ses frontières. Évolution du XVI^e au XX^e siècle, in: *De fer et de feu. L'émigration wallonne vers la Suède au XVII^e siècle*, Courtois L. (éd.), Louvain-La-Neuve, Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet, pp. 119-144.
- Feltz C., Droeven E. et Kummert M. (2004). La carte des territoires paysagers de Wallonie, Études et documents CPDT, 4, Namur, ministère de la Région wallonne, DGATLP, 68 p.
- Fowler P. (2003). *World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002*, Centre du Patrimoine mondial, 140 p, disponible sur http://wbc.unesco.org/documents/publi_wb_papers_06_en.pdf, consulté en avril 2005.
- Génicot L.-F. (dir.). (1987). *Architecture rurale de Wallonie, Ardenne centrale*, Liège, Éditions P. Mardaga, 247 p.
- GUIDE-LEPUR (2005). Rapport final de la subvention 2004-2005, Thème 4 : Gestion territoriale de l'environnement – Paysages patrimoniaux, ministère de la Région wallonne, Conférence permanente du Développement territorial, 259 p., disponible sur http://cpdt.wallonie.be/?id_page=5226#down4
- Grimberieux J., Laurant A. et Ozer P. (1995). Les rivières s'installent, in: *L'Ardenne, essai de géographie physique. Hommage au Professeur A. Pissart*, Département de géographie physique et quaternaire, université de Liège, Liège, Édition Alain Demoulin, pp. 94-109.
- Larrère R. (2004). Communication orale au colloque « L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? », 15-16 janvier, Montpellier, France.

- Luginbühl Y. (1995). Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?, in: *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Roger A. (éd.), Seyssel, Champ Vallon, pp. 313-333.
- Luginbühl Y., Cros Z. et Bontron J.-C. (1994). Méthode pour des atlas de paysages – Identification et qualification, Paris, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 76 p.
- Maquet J. (1953). Contribution à l'étude du massif forestier de l'Ardenne méridionale, Mémoire de Licence en sciences géographiques, Université de Liège, 334 p.
- Pinchemel P., Pinchemel G. (1992). *La face de la terre – Éléments de géographie*, Paris, Armand Colin, 519 p.
- Poty E., Chevalier E. (2004). L'activité extractive en Wallonie. Situation actuelle et perspectives, Jambes, ministère de la Région wallonne, direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine, 85 p.
- Prévost G. (1972). *Antoing en cartes postales anciennes*, Zaltbommel, éditeur Bibliothèque européenne.
- Quériat S. (2006). Les figures d'un pays : les paysages wallons à la lumière de leur artialisation, in: *Le paysage à la croisée des regards*, Vander Gucht D., Varone F. (eds), Actes du colloque interdisciplinaire et international « Le paysage : définition, protection et gestion » (Bruxelles, 7-8 mai 2004), Bruxelles, La Lettre volée, pp. 129-151.
- Région wallonne – ADESA (1992). Convention Région wallonne – ADESA, asbl. du 16 décembre 1992, notifiée le 6 janvier 1993, relative à l'élaboration d'une méthodologie d'une définition des zones d'intérêt paysager et à l'établissement d'un inventaire des zones d'intérêt paysager du Brabant wallon (plans de secteur de Nivelles et Wavre-Jodoigne-Perwez).
- Roger A. (1997). *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 199 p.
- Rougerie G., Beroutchachvili N. (1991). *Géosystèmes et paysages – bilan et méthodes*, Paris, Armand Colin, 302 p.
- Semois et Vierre (asbl) (2001). Mise en valeur des sites de la Moyenne Semois, Dohan (Belgique), éditeur Semois et Vierre (asbl), 24 p.
- UNESCO (2005). Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, Centre du Patrimoine mondial, 172 p., disponible sur <http://wbc.unesco.org/archive/opguide05-fr.pdf>, consulté en avril 2005.
- Wieber J.-C. (1995). Le paysage visible, un concept nécessaire, in: *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Roger A. (éd.), Seyssel, Champ Vallon, pp. 182-193.

